



## LA NOTATION des COUPS pendant les PARTIES du LUNDI

Mis à jour le 25 mars 2019.

*Ci-après les extraits des Règles de la FIDE (janvier 2018) expurgés de tous les aspects ne concernant pas directement nos parties du lundi, qui sont longues (standard), sans contrôles de temps intermédiaires et assorties d'un délai de 30 secondes par coup.*

*Les commentaires, intensifications, soulignements et surlignages sont du rédacteur.*

### Article 8 : La notation des coups

8.1.1 Pendant la partie, chaque joueur doit noter ses propres coups et ceux de son adversaire, de la bonne façon, coup après coup, **aussi clairement et lisiblement que possible**, en notation algébrique (...), sur la "feuille de partie" prévue pour la compétition.

*Pris en défaut par l'arbitre, un joueur au trait devra sur son temps - et uniquement sur son temps - compléter sa feuille de notation en empruntant poliment celle de son adversaire.*

8.1.2 Il est **interdit d'inscrire ses coups en avance**, sauf si le joueur demande la partie nulle (...).

8.1.3 Un joueur peut répondre au coup de son adversaire avant de le noter, s'il le souhaite. Il doit noter son coup précédent avant d'en jouer un autre.

*Il est permis de noter les coups par paire (le coup de l'adversaire et son propre coup) mais la feuille de partie doit être à jour avant de jouer son prochain coup.*

8.1.4 La feuille de partie ne sera utilisée que pour enregistrer les coups, les temps des pendules, les offres de nulle, les faits relatifs à une réclamation et les autres informations s'y rapportant.

*Donc pas d'évaluation de coup, genre !?, et encore moins des pense-bêtes tactiques ou stratégiques.*

8.1.5 Les deux joueurs doivent noter l'offre de nulle sur la feuille de partie par un symbole (=).

8.2 La feuille de partie doit être visible par l'arbitre pendant toute la partie.

*L'arbitre a le droit d'enlever le stylo de la feuille de partie.*

8.3 Les feuilles de partie sont la propriété de l'organisateur de la compétition.

8.4 Si un joueur dispose de moins de cinq minutes à sa pendule à un moment d'une période de jeu et ne bénéficie pas d'un temps additionnel de 30 secondes ou plus à chaque coup, alors pour le reste de la période il n'est pas obligé de respecter les conditions requises à l'Article 8.1.1.

***Le lundí, le délai de 30 secondes force donc le joueur à noter pendant toute la partie, ie du premier au dernier coup ! ie du premier au dernier coup !***

|

*Nous vous engageons à consulter les articles originaux pour une vue complète de la question.*

**ON NE PEUT NOTER SON COUP QU'APRES L'AVOIR JOUE !**

... sauf pour les demandes de nullité ...